



OIT Afrique Centrale Infos

La lettre d'information du Bureau Sous-Régional de l'OIT pour l'Afrique Centrale - Oct 2010

**NUMERO
SPECIAL**

Gros Plan

Editorial



La lettre d'information *OIT Afrique Centrale Infos* se veut être un vecteur d'information sur les activités menées par le Bureau Sous-Régional de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et sur les événements majeurs que l'Organisation conçoit et réalise dans la Sous-Région.

Ce NUMÉRO SPÉCIAL vise à saisir l'opportunité offerte par la tenue à Yaoundé, du 6 au 8 octobre 2010, du **2^{ème} Colloque africain sur le travail décent**, afin de promouvoir le thème central de ce Colloque – *Construire un socle de protection sociale avec le Pacte Mondial pour l'Emploi* –, et de faire le point sur les activités de promotion du travail décent menées dans les pays de l'Afrique Centrale au cours des dernières années.

Depuis la 11^{ème} Réunion Régionale Africaine tenue en avril 2007, qui a été centrée sur l'Agenda du Travail décent en Afrique 2007-2015, le processus d'élaboration de Programmes Pays pour le Travail Décent (PPTD) a été lancé dans divers pays ; un soutien accru a été apporté par le Bureau International du Travail (BIT) aux organisations des travailleurs et des employeurs et au renforcement du dialogue social dans les pays de la Sous-Région, les activités de promotion et de formation se sont multipliées dans le domaine des normes internationales du travail, et dans quelques pays des projets de réhabilitation des systèmes de sécurité sociale existants et de conception de systèmes de protection plus inclusifs ont été amorcés.

Les travaux du **2^{ème} Colloque africain sur le travail décent** mettront l'accent sur la mise en œuvre du *Pacte Mondial pour l'Emploi* à travers les PPTD, mettant la création d'emplois et la protection sociale au cœur des réponses à la crise financière et économique mondiale. L'initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale, par laquelle plus d'une quinzaine d'agences se sont mises en partenariat pour mieux faire face à la crise, avec le BIT et l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) comme leaders, sera également au centre des travaux du Colloque.

Aujourd'hui et dans les années à venir, le BIT entend continuer d'appuyer ses mandants tripartites en Afrique en prenant la *Feuille de Route* adoptée lors du 1^{er} Colloque africain sur le travail décent (Ouagadougou 2009) en tant que cadre de référence pour la mise en œuvre du *Pacte Mondial pour l'Emploi* en Afrique. Cet appui constitue aussi une contribution significative à la poursuite des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD), avec un accent particulier sur l'OMD 1 (réduction de la pauvreté) et l'OMD 8 (partenariat global).

Dayina Mayenga
Directrice du Bureau Sous-Régional
de l'OIT pour l'Afrique Centrale

« Construire un socle de protection sociale avec le Pacte Mondial pour l'Emploi » (Yaoundé, Cameroun, 6-8 octobre 2010)

L'Afrique Centrale accueille le **2^{ème} Colloque africain sur le travail décent** : L'occasion de faire le point sur l'historique de la protection sociale dans les pays de la Sous-Région, et sur les efforts en cours en vue d'étendre et d'améliorer les dispositifs existants.

Dépasser l'héritage de l'histoire.



En Afrique Centrale, tout comme dans les autres Sous-Régions de l'Afrique subsaharienne, l'histoire de la sécurité sociale est longtemps restée une histoire de systèmes trop exclusifs et inadéquats face au besoin de protection des populations.

Depuis la création de ces systèmes jusqu'à aujourd'hui, la situation n'a pas beaucoup changé; on trouve encore, dans la plupart des pays, des régimes couvrant quasi-exclusivement les travailleurs des secteurs formels de l'économie, ce qui correspond généralement à un taux de couverture de moins de 10% de la main-d'œuvre. Les risques couverts, le taux de couverture, ou encore le niveau réel des prestations moyennes, ont très peu évolué durant les cinquante dernières années. Pour ce qui concerne les périodes récentes, un rapport publié en 2008 par la *Commission Economique pour l'Afrique* (CEA) – Nations-Unies, et consacré aux économies de l'Afrique Centrale nous apprend, chiffres à l'appui, que même durant les années 2004 à 2007 marquées par une forte croissance économique dans les pays de la Sous-Région, les progrès en matière de redistribution et de lutte contre la pauvreté et les inégalités sont restés faibles et insuffisants. Cette observation nous amène à fortement plaider pour une approche combinant croissance économique et protection sociale, dans le but précisément de contribuer à la réduction des niveaux de pauvreté particulièrement élevés dans le secteur agricole et dans l'économie informelle urbaine. Le besoin d'améliorer et d'étendre la protection sociale dans les pays est devenu encore plus aigu suite aux impacts de la crise économique et sociale actuelle, qui a considérablement aggravé la vulnérabilité des populations face aux différents risques sociaux.

Les efforts entrepris.

Face à cette situation, un certain nombre de pays de la Sous-Région ont engagé des démarches visant à renforcer et développer les régimes de sécurité sociale existants et à mettre en œuvre des dispositifs nouveaux pour la prise en charge des besoins des groupes les plus vulnérables. Beaucoup de ces démarches ont bénéficié de l'appui technique du BIT. Ainsi le **Cameroun** a lancé, dès fin 2008, des travaux visant la modernisation de son système de sécurité sociale, incluant la création d'un régime d'accès universel à l'assurance maladie. C'est dans cette » suite, **PG. 3**

La dynamique du PPTD : un outil de mise en œuvre du Pacte Mondial pour l'Emploi

À cours de la 11^{ème} Réunion régionale africaine tenue à Addis-Abeba en avril 2007, le BIT a adopté l'Agenda du Travail décent pour l'Afrique 2007-2015 afin d'améliorer la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou qui exhortait « l'OIT à travailler avec ses mandants afin d'encourager tous les Etats membre en Afrique à mettre en place des PPTD ». A ce jour, les PPTD sont mis en œuvre dans plusieurs pays dont le Cameroun et des négociations pour initier les processus de préparation aux PPTD sont en cours dans la plupart des autres pays.

Les PPTD sont élaborés et mis en œuvre en intégrant des cadres de développement mondiaux, régionaux et nationaux. Cela inclut les OMD, la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, le Plan d'action de l'Union africaine sur l'emploi et l'allègement de la pauvreté, l'Agenda du travail décent pour l'Afrique, le DSRP, l'UNDAF et bien évidemment le Pacte mondial pour l'emploi (PME).

Le PME propose en effet une série de mesures en réponse à la crise que les pays peuvent adapter à leur situation et à leurs besoins spécifiques. Les mesures qu'il encourage à prendre vise entre autres à accélérer la création d'emplois et la reprise du marché du travail, en combinaison avec les systèmes de protection sociale, en particulier pour les plus vulnérables en intégrant les questions relatives à l'égalité des sexes. Le Pacte plaide

par ailleurs pour l'instauration d'un « cadre de réglementation et de contrôle plus solide et plus cohérent au niveau mondial pour le secteur financier, de telle sorte que celui-ci serve les intérêts de l'économie réelle, favorise les entreprises durables et le travail décent, et protège mieux l'épargne et les pensions des particuliers ». Il prône la coopération pour favoriser « des échanges commerciaux et des marchés efficaces bien réglementés qui profitent à tous » et évitent le protectionnisme. Il plaide encore pour un virage vers une économie à faibles émissions de carbone, plus respectueuse de l'environnement, qui contribuera à accélérer la reprise de l'emploi.

L'OIT et le Travail Décent

L'objectif global assigné à l'OIT de promouvoir l'accès des hommes et des femmes à un travail productif et décent, dans des conditions de dignité, d'équité, de sécurité et de liberté, intègre les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation, à savoir la promotion des principes et droits au travail, la création d'emplois et de revenus, l'extension de la protection et de la sécurité sociales et le renforcement du dialogue social.

Pour la période 2010 - 2015, le PPTD Cameroun s'est fixé comme priorité « des emplois décents pour jeunes, femmes et groupes vulnérables dans un cadre de dialogue social renforcé ». Il est prévu que cette priorité se réalise à travers quatre éléments principaux à savoir l'amélioration de l'environnement institutionnel, législatif et réglementaire du Cameroun dans le cadre d'une politique nationale de plein emploi et de formation professionnelle inclusive ; l'accroissement des opportunités d'emplois décents et productifs, particulièrement pour les jeunes, les femmes et groupes vulnérables grâce à la promotion de micro, petites et moyennes entreprises, et aux activités de Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) ; la participation active des mandants tripartites aux différents mécanismes de gouvernance à travers le dialogue social et le renforcement des capacités de l'administration du travail ; le développement et la mise en œuvre par le Gouvernement et les partenaires sociaux de politiques et outils visant à améliorer et étendre le système de protection sociale.

Ce PPTD servira de cadre à la mise en œuvre de projets de coopération technique sur des sujets divers (emploi, normes, populations indigènes, enfants, VIH...).

Il n'est à point douter que les leçons du passé et les nouvelles mesures à prendre aideront à une mise en œuvre efficace en Afrique Centrale des PPTD et du Pacte Mondial pour l'Emploi.

S. Bouopda
CNP PRO 169



OIT Afrique Centrale Infos

BUREAU SOUS-RÉGIONAL DE L'OIT POUR L'AFRIQUE CENTRALE
BP 13 YAOUNDÉ - CAMEROUN - E-MAIL: yaounde@ilo.org

TÉLÉPHONES
DIRECTEUR DE PUBLICATION
ÉQUIPE DE RÉDACTION
CONCEPTION ET RÉALISATION
IMPRESSIION
PUBLICATION DISPONIBLE SUR

(+237) 22 20 50 44 / 22 21 51 81 - FAX : (+237) 22 20 29 06 / 22 21 74 46
DAYINA MAYENGA
AMINATA MAIGA, BENOÏT GUIGUET, FARAH RAZAFIARISOA, H. SÉA, JOSEPH KEMMEGNE,
P.C. NZÉYIMANA, RODRIGUE R. ZUCHUON, THEOPISTE BUTARE, YVES ALLARD
GEORGES BOKALLY, SERGE BOUOPDA
CENTRE D'ART APPLIQUÉ - MBALMAYO - TEL. (+237) 77 85 89 95
<http://www.ilo.org/public/french/region/afpro/yaounde/index.htm>

optique de modernisation et de réforme que la *Caisse Nationale de Prévoyance Sociale* du Cameroun a organisé en mars 2009 un symposium pour tirer les enseignements des principaux impacts de la crise financière et économique actuelle, puis s'est engagée dans un processus d'évaluation actuarielle de ses régimes, dont les premiers résultats de projections seront disponibles prochainement. Le Cameroun s'implique également dans le développement des mutuelles de santé, et c'est ainsi qu'il a hébergé en septembre 2009 le *Forum Régional Africain des Promoteurs des Mutuelles de Santé*.

En **République Centrafricaine**, des travaux de réhabilitation de la principale institution de sécurité sociale du pays ont été entrepris dès novembre 2009 par des experts du BIT, suite à une requête du Gouvernement, qui prévoit aussi la réalisation d'une étude sur les potentialités d'extension de la protection sociale dans le pays, mettant particulièrement l'accent sur l'accès aux soins de santé. Ce souci d'assainissement de l'existant et d'analyse des potentialités d'extension a aussi été exprimé par le Gouvernement de la **République Démocratique du Congo** (RDC), qui a reçu en mai 2009 une mission préliminaire d'appui du BIT. Des recommandations ont été émises par le BIT à l'issue de cette mission, et un plan d'activités visant l'assainissement de l'existant et l'extension aux populations non couvertes, vient d'être soumis au Gouvernement de la RDC.



Dans le souci de contribuer à amortir les effets négatifs des crises économiques et sociales sur la population, et plus particulièrement sur ses composantes les plus vulnérables, le **Burundi** a lancé, dès fin 2008, l'élaboration d'un document de stratégie nationale de protection sociale, en tant que composante importante de la *Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, et un outil essentiel pour atteindre les *Objectifs du Millénaire pour le Développement*. La validation de ce document par le Gouvernement, avec l'appui du BIT, a eu lieu en avril 2010. Une autre expérience intéressante à relever est celle du **Gabon**, qui a mis en place un régime obligatoire d'assurance maladie, par un décret de juin 2008. Le but de ce régime est d'ouvrir l'accès aux soins de santé à tous les Gabonais, et de montrer qu'il est en effet possible de promouvoir le progrès économique en l'associant à une meilleure protection sociale, puisque le bien-être que cette protection apporte aux citoyens permet de rendre l'économie plus performante. Précisons que ce même décret de juin 2008 institue aussi un régime de prestations familiales pour les Gabonais économiquement faibles. Pour conclure sur cette série

d'expériences d'extension de la protection sociale, revenons à la question de l'accès aux soins de santé, pour mentionner brièvement l'expérience des *Mutuelles de Santé* du **Rwanda**, qui sont devenues une référence pour les pays en développement. Ces mutuelles de santé, dont les expériences pilotes ont commencé en 1999, se sont développées à très vive allure dès l'année 2005 et couvrent actuellement près de 95% de la population du secteur agricole et de l'économie informelle urbaine. Financées en partie par les cotisations des adhérents et en partie par les budgets des administrations locales, ces *Mutuelles de Santé* du Rwanda ont universalisé l'accès aux soins de santé de base dans le pays et ont apporté beaucoup d'espoir aux populations, notamment par leur rôle significatif dans l'éradication de la malaria et dans la lutte contre le VIH/SIDA.



La valeur ajoutée du « Pacte Mondial pour l'Emploi » et de la « Feuille de Route pour la mise en œuvre du Pacte Mondial pour l'Emploi en Afrique » : promotion du socle de protection sociale dans la dynamique pour l'extension et le renforcement de la sécurité sociale.

En juin 2009, le *Pacte Mondial pour l'Emploi* a été adopté par les mandant tripartites, en tant que moyen de surmonter la crise, à l'issue du Sommet sur la crise mondiale de l'emploi, auquel ont participé des Chefs d'Etat et de Gouvernement, des Ministre du travail, des représentants des travailleurs et des employeurs et d'autres partenaires au développement.



La *Feuille de Route* « dite de Ouaga » issue du *1^{er} Colloque africain sur le travail décent*, tenu à Ouagadougou, en décembre 2009, avait pour objectif global d'adapter au contexte africain la mise en œuvre du *Pacte Mondial pour l'Emploi*. Le *Pacte* et la *Feuille de Route* insistent sur l'importance de « mettre en place un *Socle de Protection Sociale* (...) et renforcer les systèmes de Sécurité Sociale existants ».

Partenariat entre les Agences du Système des Nations-Unies pour l'édification du Socle de Protection Sociale.

Tenant compte des conséquences négatives de la crise financière et économique

mondiale sur les populations – moins d'emplois et moins de revenus, réduction de l'accès aux prestations et aux services sociaux, diminution des transferts des travailleurs migrants et des possibilités d'accès au crédit –, M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies a demandé qu'une attention particulière soit accordée de manière urgente aux impacts sociaux de la crise.

En avril 2009, à Paris, le *Comité de Haut Niveau sur les Programmes du Conseil des Chefs de Secrétariat des Organismes des Nations Unies* s'est réuni pour décider des actions multilatérales urgentes à prendre face à la crise financière mondiale. Il a ainsi établi neuf initiatives conjointes associées à des clusters de travail. Deux de ces initiatives portent sur le *Socle de Protection Sociale* (SPS) et sur le *Pacte Mondial pour l'Emploi* (PME). Les organisations leaders pour l'appui à la mise en œuvre de l'initiative du cluster SPS sont l'OIT et l'OMS.

Le 2^{ème} Colloque africain sur le Travail décent: Construire un Socle de Protection Sociale avec le Pacte Mondial pour l'Emploi (Yaoundé, 6-8 octobre 2010).



Durant les sessions du Colloque qui seront consacrées au *Socle Universel de Protection Sociale*, les dirigeants et partenaires sociaux des pays d'Afrique Centrale saisiront l'occasion pour échanger avec leurs pairs venus des autres Sous-Régions du continent, et avec les représentants de diverses agences du système des Nations-Unies, sur les stratégies à mettre en œuvre pour la lutte contre la pauvreté par l'extension de la sécurité sociale. Il y sera discuté en profondeur des possibilités d'introduire le socle de protection sociale, dont les grandes composantes sont les Services publics essentiels (accès géographique et financier à l'eau, aux sanitaires, à la santé, à l'éducation), et les Transferts sociaux (en espèces et/ou en nature), appelés aussi garanties sociales essentielles. Une attention particulière sera accordée aux capacités effectives des économies des pays africains à assumer la dépense liée aux transferts de ressources.

Le rôle du dialogue social dans la promotion et le renforcement de la bonne gouvernance des programmes de protection sociale sera également mis en exergue.

T. Butare
Sp. Sécurité Sociale

Des organisations de travailleurs fortes et indépendantes

Les organisations de travailleurs des pays de l'Afrique Centrale couverts par l'OIT/Yaoundé restent confrontées aux défis sociaux et économiques qui s'imposent aux travailleurs dans ces pays. Les contributions et autres réponses pratiques et durables que peuvent donner ces organisations de travailleurs face à ces défis nécessitent qu'elles soient fortes, indépendantes et unies dans l'action.

L'appel de Lomé d'Octobre 2009, fruit des initiatives conjointes de la *Confédéra-*

tion Syndicale Internationale (CSI-Afrique) et du *Bureau des Activités pour les Travailleurs* (ACTRAV) sous l'impulsion de son Directeur de M. Dan Cunniah, traduit la volonté affichée du mouvement syndical africain d'être résolument tourné vers une meilleure opérationnalisation et une efficacité accrue afin de mieux répondre aux besoins des travailleurs sur le continent africain.

De par sa position privilégiée du fait qu'il assure le lien entre le BIT et les organisations syndicales de travailleurs dans le monde entier, ACTRAV apporte un soutien permanent et dynamique aux organisations

syndicales dans le monde entier notamment par la formation et les conseils.

L'interaction croissante et permanente entre les questions économiques et sociales et certaines décisions politiques tant au niveau national que communautaire en Afrique Centrale ont conduit inexorablement les organisations de travailleurs de la CEMAC, avec l'appui technique d'ACTRAV à s'unir et s'organiser au sein de l'*Organisation Syndicale des Travailleurs de l'Afrique Centrale* (OSTAC) dont le siège est à Bangui en République de Centrafrique.

H. Séa
Sp. ACTRAV

Le Projet APERP: un instrument d'appui à la promotion de l'emploi en Afrique Centrale

Lors du Sommet extraordinaire de 2004 à Ouagadougou consacré à l'emploi et la pauvreté, les Chefs d'Etats africains ont décidé de placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales en Afrique. Dans le cadre de son programme de coopération avec le *Bureau International du Travail* (BIT), le Gouvernement de la France a décidé de soutenir cette initiative, à hauteur d'environ 2 milliards de fca sur quatre ans (2007-2010), en finançant le projet d'*Appui à la Promotion de l'Emploi et Réduction de la Pauvreté* (APERP).

Le Projet a concentré ses activités au Cameroun et au Mali et a élargi son champ d'action à d'autres pays (Burkina Faso, Bénin, Gabon, République Démocratique du Congo) pour certaines de ses activités. Sa stratégie de mise en œuvre a reposé sur le renforcement des capacités des mandants, en particulier des partenaires sociaux, et a porté sur divers champs de l'emploi.

Au **Cameroun**, le Projet a appuyé la formulation, en instance depuis plusieurs années, d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle. Il a mené également diverses études, telles que l'analyse des politiques du marché du travail et la valorisation du potentiel de création d'emploi de quatre filières porteuses de croissance, et dont les résultats ont contribué à intégrer l'emploi dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, rebaptisé « *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi* ». Par ailleurs, en vue d'améliorer la connaissance des informations sur le marché du travail ainsi que le suivi des politiques qui y sont menées, le Projet a doté l'*Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle* d'une base de données

sur le marché du travail et de l'équipement informatique nécessaire à son administration. En outre, le projet promeut les approches valorisant les ressources locales dans les investissements publics (approche HIMO). Pour ce faire, il a favorisé l'adoption par le Premier Ministre d'une Déclaration assortie d'une Stratégie HIMO, appuyé la formulation d'un projet d'envergure nationale d'entretien des routes rurales actuellement en cours d'exécution sur le budget national, et œuvré à la prise en compte de la promotion de l'emploi dans le cycle de programmation des investissements publics ainsi que dans les procédures de passation des marchés publics en cours de révision. Selon M. Inack Inack Samuel, Directeur des Etudes au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle « *le Projet APERP est venu à point nommé car il a activement contribué à la reconnaissance au Cameroun de la centralité de l'emploi défendue par le Ministère* ».

Au **Gabon** et en **RDC**, le Projet a, entre autres, intervenu pour identifier les voies et moyens pouvant permettre de développer des politiques de l'emploi pour lutter contre la pauvreté. Il a par ailleurs contribué au renforcement des dispositifs institutionnels de promotion de l'emploi par les investissements publics. Pour l'avenir, le Projet APERP peut participer à la mise en œuvre du *Pacte Mondial pour l'Emploi en Afrique*, au travers d'activités opérationnelles dans un cadre tripartite, qui s'appuie sur la *Feuille de Route* adoptée lors du 1^{er} colloque africain sur le travail décent et la crise économique (Ouagadougou, 1^{er} -2 décembre 2009).

R.R. Zuchuon
CNP APERP

La promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes au Cameroun par l'outil GERME de l'OIT

En vue de renforcer la capacité nationale à promouvoir et créer des emplois décents en faveur des publics vulnérables, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, le BIT, avec le concours du Projet APERP, a introduit depuis octobre 2009 le Programme « *Gérez mieux votre entreprise* (GERME) » au Cameroun. Le Programme est un dispositif innovant conçu par le BIT pour promouvoir les capacités entrepreneuriales des promoteurs et promotrices d'entreprises. A ce jour, le Cameroun dispose de six (06) formateurs certifiés GERME, dont trois femmes, qui sont aptes, aux niveaux national et international, à former et à accompagner les entrepreneurs ou potentiels entrepreneurs à la génération des idées

d'entreprise, à la création et à la gestion des entreprises suivant la méthodologie GERME. Près de 250 jeunes, dont plus de la moitié qui sont des femmes, ont été formés dans différentes villes. Certains bénéficiaires ont déjà créé leur entreprise et d'autres disposent de solides plans d'affaires et sont à la recherche des financements pour mettre sur pied leurs entreprises. C'est le cas de T. Alain, menuisier ébéniste à Bafoussam, qui a amélioré sa structure des coûts de production et économise désormais plus de 60.000 fca par mois sur le transport consommé, grâce à la formation en gestion d'entreprises qu'il a suivi en septembre 2009. Comme le souligne aussi G. Lewat de l'ONG Youth Business Cameroun et Partenaire stratégique de GERME « *les premiers résultats de GERME au*



Cameroun montrent bien que l'approche GERME est une solution appropriée à la problématique de l'insertion des jeunes ». Le Programme fait actuellement face à trois défis

majeurs pour assurer sa pérennisation au Cameroun : (I) l'existence d'une masse critique de formateurs certifiés GERME, (II) l'intégration des outils GERME dans le dispositif officiel de développement des ressources humaines du pays, (III) la capacité de financement endogène du Programme après la phase expérimentale. Pour relever ces défis, des échanges sont en cours avec les ministères en charge de l'emploi et des affaires sociales. Des partenariats avec des établissements de micro-finance sont en cours de négociation.

R.R. Zuchuon - CNP APERP

Les normes internationales du travail en Afrique Centrale...

Les principes et droits fondamentaux au travail constituent l'un des objectifs stratégiques de l'Organisation. Ils sont en tant que tels un élément de réponse aux défis du travail décent en Afrique Centrale.

Quelques activités de promotion et de formation, en bref

Dans le cadre du Plan d'action visant à promouvoir une ratification large et rapide de la *Convention du Travail Maritime*, 2006, un séminaire tripartite a été organisé par le Bureau de l'OIT à Yaoundé, à la demande du Gouvernement du Cameroun et en étroite collaboration avec les spécialistes du secteur, pour préparer les pays de la *Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale* (CEMAC) aux exigences de la Convention (Douala, avril 2009). Cet atelier a représenté une occasion unique pour les participants de s'informer sur les domaines spécifiques de la *Convention du Travail Maritime* et de faire le point sur les lacunes de la législation et des pratiques applicables. Le processus en cours de révision du Code communautaire de la marine marchande devrait tenir compte des prescriptions de la Convention. En étroite collaboration avec le spécialiste en normes internationales du travail, de nombreux séminaires de formation sur les principes et droits fondamentaux au travail sont régulièrement organisés par le *Projet d'Appui à la Mise en Œuvre de la Déclaration de 1998* (PAMODEC). Dans les pays d'Afrique Centrale couverts par le Programme (Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, Tchad), et dans une optique de formation de formateurs, les activités ont concerné de nombreux travailleurs d'entreprises publiques et privées, des inspecteurs du travail, des fonctionnaires de l'Etat, des magistrats, des avocats, des professeurs d'Université. Toujours dans le cadre de l'exécution du PAMODEC, le BIT a mené des études pour identifier les obstacles à la ratification totale et à l'application effective des huit conventions fondamentales de l'OIT. Le Spécialiste Normes, en dehors de ses fonctions liées au respect par les mandants tripartites de leurs obligations constitutionnelles, intervient régulièrement au *Centre Régional Africain d'Administration du Travail* (CRADAT), comme d'autres collègues du Bureau de Yaoundé, et anime des séminaires sur le droit international du travail à l'Université (Dschang notamment) ainsi qu'à l'occasion de missions à l'étranger.

... une approche intégrée pour le travail décent



Publications et recherches, quelques exemples

Le Bureau de l'OIT à Yaoundé attache une grande importance à la mise en œuvre d'une approche intégrée ou transversale des activités liées aux normes. C'est ainsi que, en réponse à des besoins exprimés dans le cadre de projets du Bureau (*Projet d'Assainissement de Yaoundé - PADIY*, *Programme National de Routes Rurales - PN2R*) un guide général des droits des travailleurs au Cameroun vient d'être publié, ainsi qu'un autre guide des droits des travailleurs consacré au secteur du Bâtiment et des Travaux publics. Le trait caractéristique de ces guides est que, sans sacrifier à la rigueur juridique, ils sont rédigés dans un style accessible au plus grand nombre et comportent des illustrations et exercices pratiques. Un bon exemple de collaboration entre le *secteur 1* (normes et principes fondamentaux au travail) et le *secteur 2* (emploi) du BIT peut être cité dans le cadre du projet d'Appui à la *Promotion de l'Emploi et à la Réduction de la Pauvreté* (APERP). Le projet vise en effet, inter alia, l'amélioration des politiques des marchés du travail, non seulement par la formulation de recommandations et un appui à la mise en œuvre de réformes, mais aussi par l'action normative, avec l'élaboration d'argumentaires en vue de la ratification et/ou de la mise en œuvre des conventions pertinentes de l'OIT en la matière. C'est dans ce cadre qu'a été publiée la brochure d'information « *Appui au processus de ratification et de mise en œuvre des conventions de l'OIT sur l'emploi et la formation professionnelle* ».

B. Guiguet - Sp. Normes

Le Programme PRO 169 : un instrument au service des valeurs de l'OIT à l'égard des populations autochtones en Afrique Centrale

Le Programme PRO 169 a été créé en 1996 pour promouvoir le dialogue sur les questions autochtones et lutter contre les formes historiques de discrimination et de marginalisation affectant les populations autochtones. Ces formes de discrimination et de marginalisation ont été identifiées par diverses études et dont la toute première a porté dans les années 1920 sur les travailleurs indigènes.

En quatorze années d'existence, ce Programme a permis d'accompagner une vingtaine de pays dont la *République Centrafricaine* (RCA) dans leur volonté souveraine de ratifier la Convention n° 169 de l'OIT sur les droits des peuples indigènes et tribaux et plusieurs autres pays dans le réaménagement de leur politique interne afin de mieux prendre en compte les droits des populations autochtones.

Au *Congo* le Programme a collaboré avec le Gouvernement et la société civile dans la formulation d'un projet de loi sur les droits des peuples autochtones qui attend d'être adopté par le Parlement.

Au *Cameroun*, en 2008, le Programme a appuyé la consultation des peuples autochtones dans le processus de révision du *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté* (DSRP) devenu *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi* (DSCE) et appuyé le Gouvernement à prendre des engagements pour leur développement. Depuis 2007, le Programme appuie le Gouvernement Camerounais dans la célébration officielle de la journée internationale des populations autochtones. En 2010, le Programme a contribué à la formation de divers cadres intervenant au niveau national ou local afin d'améliorer leurs connaissances sur les questions autochtones. Le Programme a par ailleurs appuyé le Ministère des Relations Extérieures dans l'élaboration de l'étude préliminaire en vue de l'identification des populations autochtones au Cameroun.

A ce jour, le Programme compte à son actif un nombre varié d'outils pédagogiques élaborés sur la base des besoins exprimés par les acteurs œuvrant sur les questions autochtones; ces outils constituent des supports de référence pour les formations individualisées ou de groupes sur les questions autochtones en Afrique centrale. Ceux-ci portent sur les thématiques telles que: le travail des enfants autochtones, le travail forcé, les processus internationaux, le rôle des syndicats dans la promotion et la protection des droits des peuples autochtones, le droit au développement des peuples autochtones... Tout récemment, le Programme a publié une bande dessinée basée sur la Convention n° 169 de l'OIT et la Déclaration



des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le but de renforcer son action de sensibilisation sur les droits des peuples autochtones.

Le programme collabore étroitement avec les partenaires tripartites de

l'OIT, les organisations du Système des Nations Unies (Unicef, Centre des Nations Unies pour les droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale), les réseaux/ONGs nationales et internationales y compris ceux des peuples autochtones œuvrant dans la Sous-Région Afrique Centrale. Avec la récente ratification par la RCA de la C169, le Programme espère trouver les moyens nécessaires au déploiement de ses activités dans cette partie de la Sous-Région ainsi que dans d'autres pays où vivent les populations autochtones.

S. Bouopda
CNP PRO 169

Projet d'Assainissement de Yaoundé (PADY) :

L'illustration de la contribution d'un projet aux priorités nationales

Le Projet d'Assainissement de Yaoundé (PADY) mis en œuvre par le Gouvernement du Cameroun, avec le financement de la Banque



Africaine de Développement et auquel le BIT apporte son assistance technique, illustre la dynamique de lutte contre la pauvreté. En effet, ce Projet vise à réduire les inondations récurrentes dans la ville de

Yaoundé et à prévenir les maladies hydriques et infectieuses. Le Projet s'appuie sur une stratégie combinant l'appui institutionnel, le renforcement des capacités, et le développement des infrastructures. Deux méthodes complémentaires sont utilisées pour la réalisation des travaux du chantier PADY : (I) l'intensité en équipement pour les travaux structurants et (II) l'Intensité en Main d'Œuvre - HIMO pour les travaux d'aménagement. En tant qu'instruments d'opérationnalisation de la *Stratégie du Gouvernement pour la Croissance et l'Emploi* ce projet démontre comment on peut combiner la création d'emplois avec des conditions de travail décentes et promouvoir le secteur privé de construction, les *Petites et Moyennes Entreprises* (PMEs), les *Organisations Communautaires de Base*, en utilisant, autant que possible la main d'œuvre et les matériaux locaux. Il se fonde sur un partenariat stratégique entre le Gouvernement, le bailleur, le *Bureau International du Travail*, le secteur privé, les associations de base et les ONGs, chaque partie apportant son expérience et son savoir-faire à la réalisation des objectifs du Projet.

Spécificités du projet PADY

Pour sa 1^{ère} phase (2006 – 2010), le budget global est de 39 millions USD financés par la BAD (don) et le Gouvernement du Cameroun (10 %).

L'objectif global du projet est de réduire la pauvreté urbaine. Les objectifs spécifiques : (I) réduire les inondations récurrentes de la ville de Yaoundé, (II) créer des emplois décents à travers les approches à *Haute Intensité de Main d'Œuvre* (HIMO) et des *Systèmes Communautaires de Collecte*

et de *Traitement d'Ordures* (compostage), (III) renforcer les capacités des cadres de l'administration et des PME et intégrer l'emploi dans les critères de sélection des projets, (IV) améliorer les conditions de vie dans les quartiers pauvres de Yaoundé, (V) sensibiliser et éduquer les riverains à l'hygiène.

Liens avec les Objectifs du Millénaire OMD

La stratégie du projet PADY est aussi en phase avec les stratégies d'intervention de l'UNDAF, étant donné qu'elle est sensible au genre, multisectorielle, basée sur les Droits Humains et le dialogue social. Sa contribution aux ODM peut être résumée comme suit:

OMD 1 : Allègement de la pauvreté à travers la création d'emplois et de revenus ciblant les jeunes, les chômeurs et prenant en compte les principes du travail décent (travail librement exercé, respectueux des *Normes Internationales du Travail* et bénéficiant de la protection sociale). L'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs contribue à stimuler le marché local à travers la consommation des produits alimentaires et des services de restauration fournis par les femmes, ceci au bénéfice des familles environnantes.

OMD 3 : Prise en compte de la dimension genre pour l'emploi, les conditions de travail, la génération de revenus, le leadership communautaire et le renforcement des capacités des femmes.

OMD 4, 5, 6 : Vaccination contre le tétanos, mesures préventives contre la malaria, VIH/SIDA et maladies hydriques telles que la diarrhée, contribuent à améliorer le bien-être des travailleurs et de leurs familles.

OMD 7 : Protection de l'environnement en réduisant les risques d'inondations et en améliorant l'assainissement urbain global. Valorisation des déchets avec le tri, le recyclage des matières plastiques et la transformation en compost.

OMD 8 : Partenariat global entre les Autorités centrales et locales, la *Banque Africaine de Développement*, le Secteur Privé et le *Bureau International du Travail*.

Y. Allard
CTP PADY/HIMO



Déclaration de Juan Somavia, Directeur Général du BIT, devant le Comité monétaire et financier international et le Comité de développement.

Washington, DC, 25-26 avril 2009

« Les politiques qui visent à atténuer l'impact de la récession, à accélérer la reprise et à fixer les modalités d'une mondialisation plus stable et durable et qui ne fasse pas d'exclus doivent avoir une dimension véritablement mondiale pour être à la fois durables, économiquement et socialement efficaces et ne pas provoquer de réactions protectionnistes. L'expérience montre que cela n'est pas facile et que les intérêts

nationaux, de même que les intérêts propres des organisations internationales, continuent de prévaloir. Le BIT travaillera avec d'autres institutions internationales partenaires pour aider les pays à cibler les mesures de reprise sur l'emploi et la protection sociale. Cela favorisera la consolidation de certaines des institutions nationales requises pour établir un mode plus pérenne de développement mondial à l'avenir ».

Le renforcement du Système d'Inspection du Travail: l'exemple de l'Angola

Une mission du BIT s'est rendue en **Angola** en mai 2010 pour établir un diagnostic du *Système d'Inspection du Travail* dans le pays, dans le cadre du projet norvégien sur le renforcement de l'administration du travail et des services d'inspection du travail (INT/09/62/NOR). L'évaluation a été menée aux niveaux central et provincial, selon la méthodologie arrêtée par le Bureau en la matière. Pendant la mission, l'équipe du BIT

a rencontré les principaux représentants de l'*Inspection du Travail*, notamment au sein du *Ministère de l'Administration Publique, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale* (MAPESS), ainsi que les représentants des organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs.

Le rapport d'évaluation a été présenté aux auto rités nationales en août dernier, à Luanda. Il contient un certain nombre de recommandations et propositions d'appui technique visant, inter alia, le renforcement des capacités des inspecteurs

par un plan national de formation, l'amélioration des conditions de travail ou encore la modification de certaines dispositions de la législation du travail, notamment dans le domaine de la sécurité et santé au travail.

Les premières activités de formation démarreront en novembre 2010, en collaboration avec le *Centre International de Formation de Turin*, le Programme LAB/ADMIN et l'OIT/Yaoundé, avec l'appui de l'*Ecole Nationale d'Administration* (ENAD).

B. Guiguet - Sp. Normes

Le GICAM s'engage résolument dans la lutte contre le VIH/SIDA

Le *Groupement Inter-Patronal du Cameroun* (GICAM) et le *Ministère de la Santé Publique* du Cameroun ont signé le 30 mars 2010 une Convention - Cadre (n° 10/MIN-SANTE/2010). Cette convention définit le cadre de collaboration entre ce ministère et le GICAM pour la mise en œuvre des activités de lutte contre le VIH/SIDA au Cameroun.

Pour matérialiser son action, le GICAM a pris des engagements qui sont entre autres (I) d'accorder une importance particulière à la lutte contre le VIH/SIDA et à la promotion de la santé en entreprise, (II) d'organiser des campagnes de plaidoyer auprès des parties prenantes et partenaires (information, éducation et communication) pour l'adhésion et la mobilisation des contributions financières. Il est à espérer que cette initiative serve d'exemple pour d'autres organisations de la Sous-Région et même de l'Afrique.

O. Touré - Sp. ACT/EMP

Le BIT soutient les efforts des pays de l'Afrique Centrale dans la lutte contre le VIH/Sida

L'Afrique Centrale compte parmi les régions les plus touchées par la pandémie du Sida et trois pays restent confrontés à la prévalence supérieure à 5% à savoir : la *République Centrafricaine* (6,3%), le *Gabon* (5,9%) et le *Cameroun* (5,1%). Ces deux dernières années ont été marquées par une visibilité croissante de l'appui du BIT dans les pays de l'Afrique Centrale. Des progrès notables ont été enregistrés sur l'implication des partenaires sociaux qui siègent actuellement dans les structures stratégiques telles que le *Country Coordinating Mechanism* (CCM) du Fonds Mondial et le CNLS. Le monde du travail est aussi intégré dans le *Plan Stratégique National* (PSN) de plusieurs pays. Dans un souci de mieux positionner le monde du travail dans la réponse nationale, plusieurs pays ont exprimé le souhait de disposer d'un document de politique nationale de lutte contre le VIH.

En 2009, le *Burundi* a décidé de formuler son document de politique nationale. Il est le premier pays de l'Afrique Centrale qui s'est fixé comme objectif de promouvoir le partenariat social pour la formulation d'une politique nationale de lutte contre le VIH/Sida. En effet, les partenaires sociaux se sont engagés depuis 2007 à apporter leur contribution à la réponse nationale. La Déclaration tripartite a été signée en novembre 2007 et opérationnalisée depuis novembre 2008, à travers un plan d'action tripartite couvrant la période 2008-2013.

Au *Cameroun*, le BIT s'emploie aux côtés des mandants et du CNLS à améliorer l'environnement et à mobiliser les ressources notamment du Fonds Mondial,

Les Pays d'Afrique Centrale: Vers la formulation de leurs Politiques Nationales du Travail

La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le *Pacte Mondial pour l'Emploi* adoptés par la *Conférence Internationale du Travail* successivement en juin 2008 et en juin 2009, incitent le BIT à aider à renforcer les capacités institutionnelles des Etats membres, ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs, pour faciliter la conduite d'une politique sociale pertinente et cohérente ainsi que le développement durable.

C'est dans ce contexte que du 05 au 07 août 2010, l'Hôtel Résidence la Falaise sis à Douala (Cameroun) a servi de cadre à l'Atelier de haut niveau sur la méthodologie de formulation d'une *Politique Nationale du Travail* (PNT) à l'intention des hauts responsables des Administrations du Travail (Secrétaires Généraux/Directeurs Généraux du Travail/Directeurs des Etudes et de la Programmation etc...) et des Partenaires Sociaux des pays suivants : Cameroun, Burundi, Centra-



frique, Congo, Gabon, RDC, Rwanda et Tchad.

Organisé par le *Centre Régional Africain d'Administration du Travail* (CRADAT), l'atelier a bénéficié de l'appui logistique et technique du BIT à travers le *Programme pour l'Administration et l'Inspection du travail* (LAB/ADMIN) et le *Programme d'Appui à la Mise en Œuvre des Principes et Droits Fondamentaux au Travail* (PAMODEC).

L'atelier sur la méthodologie de formulation d'une *Politique Nationale du Travail* poursuivait un double objectif à savoir :

(I) sensibiliser les administrations à la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des PNT et (II) favoriser une démarche stratégique globale et intégrée des ministères en charge du travail, par l'appui à l'élaboration d'un document cadre de politique nationale du travail. Au terme des travaux d'atelier, les pays de la Sous-Région participant à l'activité ont pris la résolution de s'engager dans le processus d'élaboration à l'horizon 2013, d'une politique nationale du travail, dans le cours de laquelle le BIT apportera son expertise.

P.C. Nzeyimana - Sp. Admin/Travail & M. Oumarou - LAB-Admin

pour accroître l'offre de service de lutte contre le VIH/Sida dans le monde du travail. De tels efforts ont abouti à la signature en 2008, d'une *Déclaration Nationale Tripartite*, en 2009 d'une *Convention de Partenariat Public Privé*. Grâce au programme OIT/US-DOL, le BIT a appuyé 13 entreprises et les organisations syndicales à mettre en œuvre des politiques et programmes cohérents d'éducation en faveur de leurs travailleurs. Le projet OIT/SIDA-COOP a assuré quant à lui l'intégration du VIH/Sida dans 22 coopératives et organisations de l'économie sociale, et a permis d'accroître l'accès des travailleurs de l'économie informelle et leurs familles aux services de prévention et de prise en charge. Il a permis aussi d'améliorer les conditions économiques des femmes vulnérables à travers la mise en œuvre d'une approche de développement de l'entrepreneuriat en faveur des femmes infectées/affectées, basée sur le micro-crédit dans trois Communes des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Pour la *République Démocratique du Congo*, le monde du travail est inscrit comme une priorité du Plan Stratégique National 2010-2014. La RDC dispose

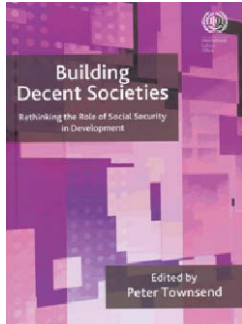
d'une structure dénommée *Conseil Interentreprises de Lutte contre le Sida* (CIELS) pour appuyer les travailleurs et les managers dans la mise en œuvre des programmes sur le VIH/Sida en milieu du travail. Sur financement du Fonds Mondial, le pays a bénéficié d'un projet qui vise la formation de 576 leaders syndicaux du secteur de transport en 2009. Une des bonnes pratiques à retenir de la RDC est la création d'une plate forme syndicale de lutte contre le Sida *Fédération Intersyndicale de Lutte contre le Sida* (FILS) à Lubumbashi (Katanga). Le financement du *Plan Stratégique National du Rwanda* bénéficie du financement à 100% du Fonds mondial et il a adopté l'approche sectorielle pour développer le programme de lutte contre le VIH/Sida dans le monde du travail. Depuis novembre 2008, les capacités des mandats tripartites et les acteurs principaux ont été renforcées sur les outils du BIT. Il dispose actuellement d'un pool de 27 formateurs qui ont été formés sur l'approche du VIH/Sida et le monde du travail par le biais des quatre piliers du travail décent.

J. F. Razafiarisoa - P.F/VIH & J. Kemmegne - CNP VIH/COOP

Un Pacte Mondial pour l'Emploi

Confrontée à la perspective d'une croissance mondiale prolongée du chômage, de la pauvreté et de l'inégalité et au naufrage d'entreprises, la *Conférence Internationale du Travail* a adopté à l'unanimité en juin 2009 le « *Pacte Mondial pour l'Emploi (PME)* ». Instrument de politique mondiale, le Pacte aborde l'impact de la crise financière et économique internationale sur la politique sociale et de l'emploi. Le PME a pour but fondamental de proposer une base concertée au niveau international, sur laquelle asseoir des politiques destinées à réduire le décalage dans le temps entre la reprise économique et une reprise créatrice d'emplois décents. C'est un ensemble équilibré et réaliste de mesures que les pays, avec l'appui d'institutions régionales ou multilatérales, peuvent adopter afin d'atténuer l'impact de la crise et accélérer le redressement du marché de l'emploi. D'où cet éventail de politiques visant à : stimuler l'emploi ; étendre la protection sociale ; respecter les normes internationales du travail ; promouvoir le dialogue social ; et façonner une mondialisation équitable. Bref, le Pacte concerne la promotion de l'emploi et la protection des personnes en même temps qu'il apporte une réponse à la fois aux préoccupations de la population et aux besoins de l'économie réelle.

Première édition 2009 - ISBN 978-92-2-220671-1.



Building Decent Societies-Summary

The downturn of the global economy has worsened the problems of poverty and unemployment across the whole world. This book makes the case for a comprehensive social security system to be developed in all countries, including the poorest ones, in order to eliminate desperate conditions of poverty, to reverse growing inequality and to sustain economic growth.

The establishment of universal social security systems has been one of the cornerstones of the successful economic and social development of a significant number of countries, and has contributed to reducing poverty and fostering social inclusion in today's rich countries. It is increasingly understood that universal social security systems have an enormous potential for low income countries which has not yet been sufficiently explored. Recognizing that economic and social development are inextricably intertwined across countries, new international strategies are required to design appropriate social security policies which would effectively help to reduce poverty and productively contribute to economic and social development.

Une feuille de route pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi en Afrique

Le *premier Colloque africain sur le travail décent* organisé à Ouagadougou, au Burkina Faso, les 1^{er} et 2 décembre 2009, était centré sur la recherche de solutions en faveur d'une reprise durable. Les participants y ont fait l'inventaire des mesures prises jusque là et ont établi une feuille de route panafricaine aux fins de mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi, grâce à des mesures spécifiques par pays conçues pour les mandants tripartites africains de l'OIT.

La construction d'un *socle de protection sociale* pour tous est donc en cours dans plusieurs pays africains, d'autant que l'identification de ressources en vue d'une protection sociale stable exige une volonté politique affirmée pour utiliser ou étendre les marges fiscales existantes.

Les recommandations finales du colloque soulignent le besoin d'une information fiable sur le marché du travail. Des participants au colloque ont exprimé la nécessité de faciliter l'accès à une information précise sur les questions relatives au travail et appelé à une amélioration des services publics de l'emploi, qui sont très précaires dans la majorité des pays africains et inexistant dans d'autres.



La sécurité sociale pour tous : Un investissement dans la justice sociale et le développement économique

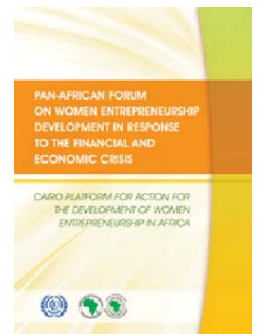
Le message fondamental de ce document est simple. La sécurité sociale – définie de façon très générale comme un système de prestations basé sur des transferts sociaux – constitue l'un des instruments les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité dont une société peut disposer. Elle devrait également être considérée comme un investissement de tout premier plan pour la paix sociale, laquelle est une condition indispensable à un développement économique durable, et de plus essentielle pour libérer la pleine capacité productive des individus. La sécurité sociale est une nécessité économique et sociale.

Les conclusions des recherches reproduites dans ce document montrent aussi que la sécurité sociale, sous une forme ou une autre, est financièrement abordable à pratiquement tous les stades du développement économique. Aucune société – ou pratiquement aucune – n'est trop pauvre pour partager. La Campagne Globale du BIT pour l'Extension de la Sécurité Sociale à Tous, qui a été lancée en 2003, revêt par conséquent une dimension morale incontestable, qui se reflète dans le statut de la sécurité sociale en tant que l'un des droits de l'homme.

Plateforme d'action du Caire pour le développement de l'entrepreneuriat féminin en Afrique

Le *premier forum panafricain sur le développement de l'entrepreneuriat féminin en Afrique* s'est tenu au Caire, en Egypte du 27 au 29 octobre 2009. Conjointement organisé par l'OIT et la *Banque Africaine de Développement*, ce forum visait à discuter des défis et opportunités pour la promotion des entreprises de femmes comme réponse à la crise économique et financière. La rencontre a été organisée autour de trois enjeux d'importance : Promotion des entreprises durables de femmes – Suivi de l'impact des programmes d'entrepreneuriat féminin – Partenariat pour le développement de l'entrepreneuriat féminin.

A l'issue de la rencontre, les participants, mandants tripartites de l'OIT, femmes entrepreneurs, partenaires au développement, universitaires, praticiens, ONGs, etc... ont adopté une plateforme d'action pour le développement de l'entrepreneuriat féminin en Afrique. Après avoir fait le constat des barrières au développement de l'entrepreneuriat féminin en Afrique, la plateforme propose un cadre d'intervention cohérent aux niveaux national, régional, international et des femmes entrepreneurs. Le plan d'action lance un appel à la communauté internationale pour un soutien accru aux femmes entrepreneurs africaines en même temps qu'il propose un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation dans un souci d'efficacité de l'aide.



L'économie sociale - La réponse africaine à la crise mondiale

Le but primordial de l'économie sociale réside dans la quête de justice sociale, cette même motivation qui, il y a quelque quatre-vingt-dix ans, a conduit à la fondation de l'OIT. Le développement de l'économie sociale se justifie notamment par le besoin qu'ont les populations, d'un système économique qui soit fondé sur des valeurs et des principes plutôt que d'être mû par le seul désir de maximiser les profits à court terme ; un système économique qui place les travailleurs et les communautés en son centre, plutôt que de se borner à la satisfaction des actionnaires ; un système économique qui cherche à réaliser l'équité et la justice, localement et mondialement, au lieu de favoriser l'égoïsme, la cupidité et la voracité. Les principes de l'économie sociale sont profondément enracinés dans les communautés africaines, où elles permettent d'établir un pont entre les sociétés traditionnelles et modernes. Le thème de l'économie sociale a été abordé à la conférence « *La réponse de l'Afrique à la crise à travers l'économie sociale* » organisée par le BIT à Johannesburg, 19-21 octobre 2009. Des experts se pencheront à nouveau sur ce thème à l'occasion de la Première édition de l'Académie interrégionale de l'OIT sur l'économie sociale et solidaire, qui se tiendra à Turin (Italie), du 25 au 29 octobre 2010.

